

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 2

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour la réalisation de la voie douce Saint-Sernin - Saint Etienne de Fontbellon - Aubenas.

Par délibération en date du 8 février 2022, le conseil communautaire a acté le projet d'aménagement d'une section de voie douce d'environ 5 km entre les communes de Saint-Sernin/Saint-Etienne de Fontbellon et Aubenas.

Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 1 238 000 € HT (estimation basée sur l'étude de faisabilité réalisée en 2021 conjointement à l'estimation des services de la CCBA).

Les études techniques en fin de phase AVP ont affiné les chiffrages, notamment du passage inférieur, de l'ajout d'une passerelle et d'une augmentation prévisionnelle de 25% des prix liée au contexte économique. Le coût des travaux est estimé à 1 750 185 € HT, montant sur lequel la demande de subvention au Département est établie.

Le Département de l'Ardèche a adopté son nouveau règlement d'aides aux collectivités dénommé « Atout Ruralité 07 » et en a décliné un volet spécifique aux EPCI.

Il s'agit d'un partenariat conventionnel établi sur une période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026) permettant de financer les projets d'investissement dans lequel l'aménagement de la voie douce est inscrit à hauteur de 298 977 €.

Planning

Phases	Dates
Démarrage des études de MCE	Avril 2022
AVP	Novembre 2022
PRO/DCE	Janvier/mars 2023
Consultation entreprises	Avril/mai 2023
Démarrage travaux	Septembre 2023
Fin escomptée des travaux	Mars 2024

Plan de financement

Désignation	Description	Dépenses en € HT	Recettes	
Études et Travaux	Topographie	4 000 €	Etat - DETR 2021 (arrêté attributif du 4/12/2020)	246 106,50 €
	Etude de faisabilité points particuliers	12 000 €	Région (arrêté attributif du 22/12/2021)	294 741 €
	Maîtrise d'œuvre	72 000 €	Département -Atout ruralité *	298 977 €
	Contrôle Technique	7 000 €	Etat - Fonds mobilités actives - AAP 6	639 000 €
	Coordinateurs SPS	4 500 €	Autofinancement CCBA	370 860,50 €
	Travaux	1 750 185 €		
	TOTAL	1 849 685 €	TOTAL	1 849 685 €

* Subvention demandée sur le montant des travaux (1 750 185 € HT)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus ;
- De solliciter auprès du Département de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif Atout ruralité pour un montant de 298 977 € ;
- D'autoriser le Président à solliciter tout autre financement mobilisable sur ce projet ;
- De solliciter du financeur l'engagement anticipé de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 mars 2023
Le Président, Max TOURVIELHE

